

Trois cent trentième deuxième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE SPÉCIALE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 5 octobre 2009 – 19h.

PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M.	Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M ^{me}	Francine Labelle-Girard représentante
SAINT-ADRIEN		Absent
SAINT-CAMILLE canton	M.	Benoît Bourassa, substitut
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M.	René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse		Absent
WOTTON	M.	Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M.	Yvan Provencher

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet.

2009-10-6934

FERMETURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT – SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE RECOUVREMENT

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la MRC en septembre 2009 pour la fourniture de matériaux de recouvrement pour la fermeture du site d'enfouissement régional d'Asbestos ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées pour la réalisation desdits travaux, en l'occurrence :

▪ Innovex inc.	182 857,50 \$
▪ Les Excavations Marchand et Fils inc.	876 505,98 \$
▪ Biogénie	702 771,28 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions par l'aviseur légal de la MRC des Sources, aucune des trois soumissions n'a été jugée conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources refuse les trois soumissions déposées pour la fourniture de matériaux de recouvrement en vue de la fermeture du site d'enfouissement régional d'Asbestos.

QUE la réflexion se poursuivra quant à savoir si la MRC retournera en appel d'offres public ou si la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources prendra charge des travaux.

Adoptée.

PRÉPARATION ET LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX A EFFECTUER POUR LA FERMETURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2009-10-6935

INTERNET HAUTE VITESSE

ENTENTE DE SERVICES ENTRE BARRETT EXPLORE ET LA MRC DES SOURCES (PROGRAMME COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES)

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a été reconnue par ses sept municipalités pour porter le projet de déploiement Internet haute vitesse sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un projet proposant une solution hybride, soit technologie fixe sans fil et satellitaire, a été présenté au Conseil de la MRC dans le cadre du programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit un premier dépôt de projet auprès de la Conférence régionale des élus de l'Estrie pour un premier avis et si ce dernier est favorable, un dépôt auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Direction régionale de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que le 30 septembre 2009, la Conférence régionale des élus de l'Estrie a émis un avis favorable sur le projet de déploiement présenté par la MRC;

CONSIDÉRANT que la prochaine étape consiste à déposer le projet auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'en plus du projet et des annexes concernant le montage financier, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire exige un document d'entente entre la MRC des Sources et le fournisseur de services d'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que cette entente doit prévoir les points suivants :

- L'identification des parties
- L'objet de l'entente
- Les droits et responsabilités de la MRC
- Les droits et responsabilités du fournisseur
- Les responsabilités sur le réseau
- Les assurances
- Les tarifs et la facturation
- La confidentialité
- La durée
- L'arbitrage
- Les taxes et les opposabilités aux tiers
- Les lois applicables;

CONSIDÉRANT qu'un document d'entente a été préparé entre la MRC des Sources et le fournisseur de services Barrett Explore inc. (BXI);

CONSIDÉRANT que ce document d'entente mentionne que les parties ne pourront être liées qu'à la suite d'un avis favorable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de déploiement Internet haute vitesse déposé;

CONSIDÉRANT que si le projet est accepté et tel que prescrit par la Loi, la MRC des Sources est tenue d'aller en appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente formelle devra être signée entre la MRC des Sources et son fournisseur de services à la suite de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard
appuyée par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte la première entente préparée
conjointement par elle-même et le fournisseur de services Barrett Explore
inc.;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer cette entente;

QUE la MRC des Sources dépose cette entente auprès du MAMROT, tel
que convenu dans le processus;

QUE la MRC des Sources mentionne au ministère des Affaires
municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'une nouvelle
entente formelle sera élaborée, signée et déposée auprès de leur ministère
à la suite de l'acceptation du projet et du processus d'appel d'offres.

Adoptée.

2009-10-6936

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Francine Labelle-Girard propose la levée de la séance à
19h40.

Adoptée à l'unanimité.

Yvan Provencher
directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Hémond
préfet

* * * * *